

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LOIRE ATLANTIQUE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Loire Atlantique est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2022, les dépôts sont en baisse de près de 7 % par rapport à 2021, passant de 1 685 dossiers déposés à 1 571 après une hausse de plus de 6 % en 2021 par rapport à 2020. Au plan national, la baisse est équivalente, en revanche elle est plus marquée pour la région (-8,4 %). La proportion de redépôts, en baisse de près de 1,5 point, est revenue au niveau de 2020 (46,8 %). Au plan national, elle est de 43 % (48 % pour la région).

Recevabilité et orientation

La Commission a déclaré 1 371 dossiers recevables et 127 dossiers irrecevables. Le taux d'irrecevabilité rapporté aux dossiers traités a augmenté de plus d'un point en 2022, s'établissant à 7,6 %, supérieur de 2,4 points à la moyenne nationale.

La Commission de Loire-Atlantique a orienté davantage de dossiers vers un réaménagement de dettes (65,5 %) que la région (62,6 %) et qu'au niveau national (58,3 %). De fait, les dossiers orientés en rétablissement personnel sont proportionnellement moins nombreux (34 % pour le département, 37 % pour la région et 41 % pour la France). Sur 1 an, la baisse est de près de 2 points pour les 3 périmètres. 4 dossiers ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vente de l'actif réalisable), contre 0 en 2021.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre total de dossiers effectivement traités en 2022, qui s'élève à 1 665, est en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente (après une hausse de 12 % en 2021).

Parmi les dossiers qu'elle a traités, la Commission de Loire-Atlantique a élaboré des mesures de réaménagement des dettes pour 46,7 % d'entre eux (contre 44,2 % au niveau régional et 42,7 % au niveau national). Par ailleurs, elle a établi des mesures d'effacement des dettes suite à rétablissement personnel pour 29 % des dossiers qu'elle a traités (inférieur aux niveaux régional de 32,5 % et national de 37,5 %).

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif s'élève à 6,8 %, en-deçà du niveau régional et national de 8,1 % et 7,3 %. Ces réaménagements étant réservés aux dossiers pour lesquels il existe un bien immobilier, leur nombre est corrélé à la proportion de propriétaires et d'accédants, qui est plus faible de 2 points en Loire Atlantique (7,6 %) que dans la région et qu'au plan national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission recherche en priorité des solutions pérennes réglant la situation de surendettement. La proportion de telles mesures est de 66,5 % pour la Loire-Atlantique, inférieure à la région et 70,2 % au niveau national (74,6 %).

Les mesures provisoires restent toujours strictement limitées aux situations dont les perspectives d'amélioration financière sont prévisibles et quasi-certaines.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>1 réunion 43 personnes</i>	Surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>1 réunion 10 personnes</i>	Surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	145 intervenants relais et 348 personnes aidées	Éducation financière, surendettement, Mes Questions D'Argent
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	107 intervenants relais et 357 personnes aidées	Éducation financière, surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	33 enseignants et 632 élèves	Éducation financière, surendettement

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les ajouts successifs de dettes par les débiteurs en cours de procédure entraînent un allongement des délais de traitement.
- L'accompagnement social et budgétaire demandé pour les personnes les plus fragiles (notamment à la suite d'une deuxième procédure de rétablissement personnel) reste limité dans les faits.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

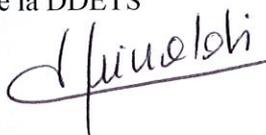
- Les difficultés liées à la mise en place du plan de remboursement arrêté par la Commission : certains débiteurs redéposent un nouveau dossier très rapidement après la conclusion de leur dossier, alors que le plan n'a pas encore été mis en place ou n'est pas respecté dès le début.
- Les difficultés de gestion budgétaire de certains débiteurs, notamment dans les situations les plus fragiles, avec des ressources instables ou irrégulières, nécessitant un accompagnement social et budgétaire.
- Les redépôts alors que la capacité de remboursement est inchangée voire améliorée : dans ce cas, la Commission peut être amenée à prononcer une irrecevabilité du nouveau dossier ou à augmenter les mensualités du plan précédent.
- Les débiteurs détenant des biens en indivision ou en nue-propriété : suite à des démembrements de propriété plus nombreux et qui ne sont pas forcément liés à des décès, il est plus difficile de proposer des solutions permettant de rembourser l'endettement. En cas de clause d'inaliénabilité, la Commission est parfois contrainte de proposer un effacement total de dettes.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les cessions de dettes entre créanciers rendent parfois difficiles l'élaboration de l'état définitif des dettes et/ou d'une mesure. L'identification de la créance est souvent modifiée avec une nouvelle référence, ce qui nécessite des recherches supplémentaires et allonge les délais de traitement.
- Certains créanciers déclarent des dettes réglées ou inexistantes lors de l'actualisation et conduisent des poursuites en parallèle de la procédure, ce qui limite la portée du travail de la commission.

Date : 16 février 2023

Le président de la commission,
Blandine GRIMALDI
Directrice départementale
De la DDETS



Le secrétaire de la commission,
Simone KAMYCKI
Directrice régionale et départementale
de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 685	1 571	-6,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,1%	46,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,8%	9,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 446	1 371	-5,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,3%	7,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	126	127	0,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	32,5%	22,0%	
Dossiers orientés par la commission	1 485	1 393	-6,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,3%	42,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,4%	34,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,6%	65,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 936	1 665	-14,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,7%	9,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,5%	7,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,4%	29,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,9%	6,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,9%	2,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,0%	4,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,4%	46,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	35,5%	34,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,1%	17,8%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,9%	11,8%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,9%	66,5%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	36	26	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7,6%	5,8%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	29,0%	32,5%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,8%	8,1%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,7%	44,2%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	66,5%	70,2%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de Loire Atlantique	Dettes financières	38 622	1 110	5 100	64,8%	79,7%	12 527	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	17 521	156	271	29,4%	11,2%	96 560	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	20 176	976	4 045	33,8%	70,1%	11 338	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	925	625	784	1,6%	44,9%	793	1,0
	Dettes de charges courantes	8 961	1 071	4 028	15,0%	76,9%	3 867	3,0
	Autres dettes	12 058	813	1 804	20,2%	58,4%	2 228	2,0
	Endettement global	59 640	1 393	10 932	100,0%	100,0%	17 576	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Pays de la Loire	Dettes financières	136 119	3 729	16 666	70,2%	79,2%	14 115	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	63 007	654	1 156	32,5%	13,9%	80 309	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	70 218	3 273	13 011	36,2%	69,5%	12 125	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	2 894	2 020	2 499	1,5%	42,9%	732	1,0
	Dettes de charges courantes	26 234	3 614	14 728	13,5%	76,7%	3 515	3,0
	Autres dettes	31 521	2 793	6 408	16,3%	59,3%	2 066	2,0
	Endettement global	193 875	4 709	37 802	100,0%	100,0%	17 469	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0